

=====
n° 2024-T28

RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la demande du Club VTT Mont d'Or, en date du 09/04/2024, aux fins d'obtenir une
modification des conditions de circulation et de stationnement pour l'événement sportif « Rock
n'Roule »,

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet
endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION PLACE XAVIER AUTHIER

La circulation sera modifiées comme suit sur la Place Xavier Authier, à compter du **vendredi 28
juin 20h et jusqu'au samedi 29 juin 20h** :

- Circulation coupée alternativement depuis le bâtiment « Pôle VTT »



Article 2 : SIGNALISATION

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée de l'évènement.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 25/04/2024

Le Maire,
Gérard DEQUÉ



Copie à :

- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs